

Les engagements au profit des travailleurs

- L'indemnité pour perte d'emploi opérationnelle à la rentrée
- Elargissement des attributions de la Cnops à d'autres mutualités
- Réformer le système d'intermédiation

À LA veille du 1er mai, les travailleurs s'attendent souvent à des annonces gouvernementales. Adeslam Seddiki, ministre de l'Emploi et des affaires sociales, invité au Club de L'Economiste vendredi dernier à Rabat, en est conscient. Il a assuré que «le gouvernement va faire ce geste». Il le fera lors de son intervention télévisée à la veille de la fête du travail. Pour l'heure, il ne s'avance pas sur ce

terrain tant que les réunions tripartites ne sont pas terminées. Quoiqu'il en soit, plusieurs projets sont dans le pipe, comme il l'a indiqué. Pour lui, «quelle que soit l'issue du dialogue social, le gouvernement a préparé une série de mesures au profit des travailleurs». C'est le cas notamment du texte sur l'indemnité pour perte d'emploi, adopté par les Conseils des ministres et du gouvernement. Maintenant, «nous allons mettre les bouchées doubles pour qu'il soit approuvé par le Parlement au cours du mois de mai». Son entrée en vigueur est prévue pour la prochaine rentrée. Parallèlement, Seddiki a mis en avant les différents projets de loi déjà mis dans le circuit d'adoption. C'est le cas notamment des textes sur l'indemnisation des accidents du travail, ainsi que sur la mutualité et la sécurité sociale. «Ces projets de loi devront permettre l'élargissement des attributions de la Cnops aux différentes mutualités, comme celle de l'ONCF, mais aussi d'étendre les prestations prises en charge par la CNSS aux soins dentaires»,



Abdeslam Seddiki, ministre de l'Emploi, a insisté sur «l'importance d'adapter les évolutions du marché du travail aux nouveaux plans de développement, notamment aux différents métiers mondiaux du Maroc, offrant des postes d'emploi décents» (Ph. Bziouat)

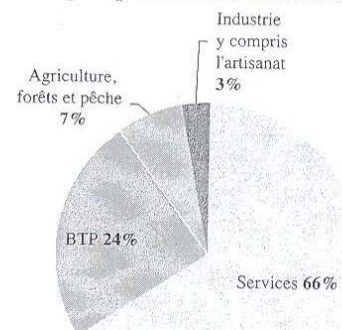
a fait savoir le ministre de l'Emploi. A cela s'ajoutent les autres mesures qui seront entérinées lors de la réunion prévue ce soir avec les syndicats. Seddiki a souligné que le chef du gouvernement accorde une grande importance à «l'élargissement de la couverture sociale aux parents des travailleurs, qui n'en disposent pas». Néanmoins, le gouvernement devra d'abord procéder à une analyse de faisabilité. Car, «nous tenons avant tout à la pérennité du système», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le ministre, qui a également tenu une conférence de presse hier à Rabat, a soigneusement évité d'aborder les résultats du dialogue social. Il a néanmoins mis l'accent sur les différents défis qui restent à relever. Seddiki a insisté sur l'importance «d'adapter les évolutions du marché du travail avec les nouveaux plans de développement». D'ailleurs, il a souligné que son département planche sur la délimitation des contours du futur Observatoire national de l'emploi. Cet organisme «permettra notamment d'anticiper les besoins du marché du travail, et assurer le

suiti de l'évaluation des politiques publiques dans ce domaine», est-il indiqué. Cela devra s'inscrire dans le cadre de la refonte de l'organigramme du ministère, qui n'a pas été révisé depuis 1996, fait-on savoir. Car, cet Observatoire sera assimilé à une direction au sein du département piloté par Seddiki. A cela s'ajoute «le développement et la réforme du système d'intermédiation». Car, même si les différents programmes lancés ont permis l'insertion de près de 56.700 jeunes en 2013, et la qualification de près de 18.700 deman-

deurs d'emploi, une série de dysfonctionnements plombent ce système. D'ailleurs, un diagnostic réalisé par le ministère de l'Emploi a confirmé ce constat (voir page 5). C'est le cas pour les programmes Moukawalati ou Idmaj. Il s'agit notamment d'effectuer des recadrages pour éviter les écueils constatés, notamment en termes d'absence d'accompagnement

Répartition des créations moyennes annuelles d'emplois par secteur entre 2000 et 2013



Source: Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales

Le marché du travail a connu la création de 114.000 nouveaux emplois entre 2012 et 2013. Ce qui a permis, selon le ministre de l'Emploi, de maintenir le taux de chômage à 9,8%

post-création. Ainsi, Seddiki avance que «les résultats limités de Moukawalati sont dus notamment au manque d'expérience des jeunes créateurs d'entreprises, généralement fraîchement diplômés». C'est pour cela que la priorité devra être plus accordée aux personnes disposant d'une expérience professionnelle. □

Mohamed Ali MRABI